



Arrêt des hypnotiques. Conduite à tenir dans le contexte du retrait du Noctran et de la Mépronizine.

Mise au point de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé). 6 p.

Thème:

France - médicaments ^[1]

Date du document:

Vendredi Juillet 1 2011

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Les motivations du retrait : l'association des substances actives de Noctran® (clorzébate dipotassique, acépromazine, acéprométazine) et Mépronizine® (méprobamate, acéprométazine) expose à un cumul des risques d'effets indésirables graves tels que coma, chute, état confusionnel et dyskinésies, et à un risque de décès en cas de surdosage.

Auteur(s):

AFSSAPS - Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Lien(s) utile(s)

- http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/991ba07542cf2721a4ce1f46e62178
^[2]

[Retour à la base documentaire](#) ^[3]
